



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
30 juin 2023

ETATS FINANCIERS IFRS RESUMES

État de la situation financière			
<i>En Euros</i>	<i>Note</i>	30-juin 2023	31-déc 2022
Actifs			
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles		42 773	41 515
Droit d'utilisation		691 168	1 010 168
Autres débiteurs	11	312 591	402 768
Autres actifs financiers		0	0
Actifs non courants		1 046 532	1 454 451
Autres débiteurs	11	3 940 428	5 804 667
Avances et acomptes		0	0
Autres actifs financiers		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	40 580	595 406
Actifs courants		3 981 008	6 400 074
Total des Actifs		5 027 540	7 854 524
Capitaux propres			
Capital social	13	498 583	368 012
Primes d'émission	13	15 102 811	19 850 785
Report à nouveau et autres réserves	13	-34 067 498	-14 470 220
Résultat de l'exercice	13	-12 216 636	-38 445 904
Total des capitaux propres		-30 682 740	-32 697 326
Passifs			
Emprunts et dettes financières	14	23 599 378	18 374 058
Dettes de location		678 202	400 299
Avantages du personnel	7	282 386	176 554
Provisions	16	283 917	433 917
Passifs non courants		24 843 883	19 384 828
Emprunts et dettes financières	14	628 766	3 313 500
Dettes de location		57 753	664 941
Autres passifs financiers	14	1 177 054	8 663 042
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	15	9 002 824	8 525 539
Passifs courants		10 866 398	21 167 022
Total Passifs courants & non courants		35 710 280	40 551 850
Total des Capitaux propres et Passifs		5 027 540	7 854 524

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

Pour le 1er Semestre de chaque exercice

En Euros	Note	30/06/2023	30/06/2022
Produits des activités ordinaires	6	150 000	558
Autres produits dont subventions et crédits d'impôts	6	613 025	1 200 219
Charges administratives	6	-1 563 900	-2 899 895
Charges de marketing	6	-929 095	-1 150 218
Frais de recherche et développement	6	-9 991 499	-10 399 095
Résultat opérationnel		-11 721 469	-13 248 431
Produits financiers	7	7 958 145	566 594
Charges financières	7	-8 453 312	-6 427 211
Résultat financier net		-495 167	-5 860 617
Résultat avant impôt		-12 216 636	-19 109 049
Charge d'impôt sur le résultat		0	0
Résultat après impôt		-12 216 636	-19 109 049
Résultat des entités mises en équivalence		0	0
Résultat net total		-12 216 636	-19 109 049
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</i>			
<i>Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies</i>			
Résultat global de la période		-12 216 636	-19 109 049
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)		-0,1	-1
Résultat dilué par action (en euros)		-0,1	-1
Résultat net de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		-12 216 636	-19 109 049
Résultat net		-12 216 636	-38 445 904
Résultat global de la période attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		-12 216 636	-19 109 049
Résultat global de la période		-12 216 636	-19 109 049

État de variation des capitaux propres

Pour le 1er semestre 2023

<i>En Euros</i>			Réserves		Résultat	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Report à nouveau	Autres réserves	de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	368 012	19 850 786	-18 777 969	4 307 750	-38 445 904	-32 697 327
Affectation du résultat N-1			-38 445 904		38 445 904	0
Résultat net					-12 216 636	-12 216 636
Autres éléments du résultat global				0		0
Résultat global de la période	0	0	-38 445 904	0	26 229 268	-12 216 636
Contributions et distributions						
Émission d'actions ordinaires	449 650	614 740				1 064 390
Réduction du capital par réduction du nominal	-10 064 393	-8 877 015	18 941 408			0
Acquisition d'actions propres			0			0
Emission d'obligations convertibles et BSA	9 745 314	3 514 302				13 259 616
Paiements fondés sur des actions			-92 782			-92 782
Autres				0		0
Total des transactions de la période avec les propriétaires de la société	130 571	-4 747 973	18 848 626	0	0	14 231 224
Solde au 30 juin 2023	498 583	15 102 813	-38 375 247	4 307 750	-12 216 636	-30 682 738

État de variation des capitaux propres

Pour le 1er semestre 2022

<i>En Euros</i>			Réserves		Résultat	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Report à nouveau	Autres réserves	de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	1 314 964	136 644 618	-128 970 064	3 771 433	-30 617 643	-17 856 694
Affectation du résultat N-1			-30 617 643		30 617 643	0
Résultat net					-19 109 049	-19 109 049
Autres éléments du résultat global				0		0
Résultat global de la période	0	0	-30 617 643	0	11 508 594	-19 109 049
Contributions et distributions						
Émission d'actions ordinaires	1 055 827	11 643 316				12 699 142
Réduction du capital par réduction du nominal	-2 155 845	-134 042 605	136 198 449			0
Acquisition d'actions propres			-7 599			-7 599
Emission d'obligations convertibles et BSA						0
Paiements fondés sur des actions			-111 155			-111 155
Autres						0
Total des transactions de la période avec les propriétaires de la société	-1 100 018	-122 399 289	136 079 695	0	0	12 580 389
Solde au 30 juin 2022	214 946	14 245 329	-23 508 012	3 771 433	-19 109 049	-24 385 354

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Pour le 1er Semestre de chaque exercice

En Euros	Note	30/06/2023	30/06/2022
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		-12 216 636	-19 109 049
Ajustements pour :			
– Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles		16 346	302 296
– Provision pour risque et charges exceptionnelles		0	28 900
– Provision IDR prises en résultat		105 832	-283 971
– Résultat financier net et coût de transaction sur emprunts		495 167	5 860 617
– Résultat de cession d'immobilisations corporelles		0	0
– Coût des paiements fondés sur des actions (pris en frais de personnel ou en autres charges)		-92 782	-111 155
– Retraitements IFRS sans impact trésorerie		-53 694	-4 564
– Reprise Subvention OSEO et transfert de charges		-402 129	-228 402
Flux de trésorerie liés à l'exploitation courante		-12 147 896	-13 545 328
Variations des :			
– autres débiteurs		1 864 239	-1 942 620
– avances et acomptes		0	0
– dettes fournisseurs et autres créditeurs		726 622	4 454 282
– provisions et avantages du personnel		0	0
Flux de trésorerie liés aux besoins en fond de roulement		2 590 861	2 511 661
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		-9 557 035	-11 033 667
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Produits de cession d'actifs financiers		90 177	62 693
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-17 604	-2 122
Acquisition d'autres actifs financiers		1	-55 081
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		72 574	5 489
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Acquisitions d'actions propres			0
Produits de l'émission d'obligations convertibles et BSA		7 000 000	15 500 000
Augmentations de capital			0
Produits issus de nouveaux emprunts / avances remboursables		2 500 000	3 000 000
Remboursements d'emprunts		-350 000	-7 725 000
Coûts de transaction imputables aux opérations de financement		0	-4 781 000
Intérêts et frais d'emprunts payés		-220 366	-1 694 805
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		8 929 634	4 299 195
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		-554 827	-6 728 983
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		595 406	7 967 989
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2023		40 579	1 239 006

NOTES

NOTES AUX ETATS FINANCIERS IFRS 1^{ER} SEMESTRE 2023	7
1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	7
2. BASE DE PREPARATION ET REFERENTIEL IFRS	9
3. MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION	9
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
5. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES	11
6. PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	11
7. RESULTAT FINANCIER NET	12
8. REMUNERATION ET AVANTAGES DU PERSONNEL	13
8.1. <i>Engagements de retraite</i>	13
8.2. <i>Paievements fondés sur des actions au profit du personnel</i>	13
9. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS	13
10. IMPOTS SUR LE RESULTAT	14
11. AUTRES DEBITEURS	14
12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	15
13. CAPITAL ET RESERVES	15
14. EMPRUNTS, DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	16
15. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS	20
16. PROVISIONS	20
17. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTES VALEURS ET GESTION DES RISQUES	21
18. ENGAGEMENTS	23
19. PARTIES LIEES	23
20. EVENEMENTS POST CLOTURE	23
RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2023	24
Analyse du Compte de Résultat	24
Analyse de l'état de la situation financière	24
Analyse des Flux de trésorerie	25

NOTES AUX ETATS FINANCIERS IFRS 1^{er} SEMESTRE 2023

1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Pharnext (ou la « Société ») est une société biopharmaceutique de pointe à un stade clinique avancé qui développe de nouveaux traitements pour les maladies neurodégénératives manquant actuellement de traitements curatifs et/ou modificateurs de la maladie et correspondant à un besoin médical important.

Depuis l'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 février 2023, la Société est devenue une société en commandite par actions, dont l'associé unique commandité et gérant statutaire est la société Pharnext Développement SAS (société contrôlée par la société Néovacs).

Pharnext est le pionnier d'un paradigme de découverte de médicaments basé sur les Big data génomiques et l'intelligence artificielle : PLEOTHERAPY™ permettant d'identifier et de développer des combinaisons synergiques de médicaments appelées PLEODRUG™. Ces traitements, sont des combinaisons synergiques de médicaments déjà approuvés mais pour d'autres maladies. Ils sont développés à de nouvelles doses optimales plus faibles et sous une nouvelle formulation galénique. Les avantages recherchés des PLEODRUG™ visent à obtenir un excellent profil de sécurité, une action simultanée sur plusieurs cibles thérapeutiques, une propriété intellectuelle au même titre que celle applicable à une nouvelle entité chimique appelée parfois NCE.

Pharnext a deux candidats médicaments au stade de développement clinique découverts avec l'approche R&D de PLEOTHERAPY™.

- **PXT3003** a achevé un essai clinique international de phase III en 2018, l'essai PLEO-CMT, avec des résultats préliminaires encourageants, tant sur le plan de la sécurité que celui de l'efficacité, pour le traitement de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (« CMT1A »). PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux États-Unis depuis 2014. Une étude clinique pivot internationale de phase III de PXT3003 dans la CMT1A, l'essai PREMIER, est actuellement en cours en Europe, aux États-Unis, au Canada et en Israël.

La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a accordé la désignation « Fast Track » en 2019 au développement de PXT3003 pour le traitement des patients atteints de CMT1A, une neuropathie périphérique rare et invalidante pour laquelle il existe un besoin médical important non satisfait. Ce statut de « Fast Track » accélère l'examen réglementaire en établissant une relation étroite et régulière avec la FDA pour définir les plans de développement et le processus d'évaluation du médicament, ainsi que l'examen séquentiel des dossiers NDA (New Drug Application).

La FDA a fourni des recommandations sur les éléments clés de l'approche proposée par Pharnext, en vue de constituer un dossier d'approbation pour le PXT3003. Plus précisément, la FDA a indiqué qu'une seule étude pivot de phase III du PXT3003 dans la CMT1A, si elle aboutit à des résultats positifs, combinée aux résultats positifs d'une étude préclinique multifactorielle chez le rat transgénique CM1TA démontrant la contribution de chaque composant du PXT3003, pourrait être suffisante pour constituer un dossier pour une demande d'approbation du PXT3003. La FDA a confirmé le protocole d'étude clinique, notamment l'échelle ONLS (Overall Neuropathy Limitation Scale), qui mesure le handicap fonctionnel moteur, comme principal critère d'efficacité. La sûreté et la sécurité seront surveillées tout au long de l'étude.

L'essai clinique PREMIER est une étude clinique pivot de phase III internationale, multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo. La dose élevée de PXT3003 correspondant à la « dose élevée » de la première phase III (mais administrée avec un double volume de la formulation « faible dose ») est testée contre placebo chez des patients atteints de CMT1A légère à modérée sur une période de 15 mois.

En accord avec les agences réglementaires, le critère principal d'efficacité est l'échelle ONLS qui mesure le handicap fonctionnel. La sécurité et l'innocuité sont suivies tout au long de l'étude. Le premier patient a été inclus dans l'essai PREMIER le 31 mars 2021. En mai 2022, le recrutement de 387 patients s'est terminé dans 52 centres à l'international. L'essai a pris fin en août 2023, conformément au calendrier, et les premiers résultats sont attendus au 4^{ème} trimestre 2023.

Depuis septembre 2022, les patients sortant de l'essai PREMIER, ont eu à leur tour la possibilité de poursuivre un traitement par PXT3003 dans une étude d'extension en ouvert (essai OLE-PREMIER) afin de générer des données de long terme additionnelles. À ce jour, 315 patients sont sous traitement dans l'essai OLE-PREMIER.

En outre, en mai 2022, la Société a annoncé d'autres résultats de l'analyse intermédiaire de l'étude d'extension en ouvert en cours de la première phase III (l'essai PLEO-CMT-FU faisant suite à l'essai PLEOC-CMT). Ces données suggèrent un bénéfice maintenu d'un traitement avec PXT3003 à « dose élevée », avec un bon profil d'innocuité et une efficacité soutenue, mesuré sur l'échelle ONLS, après 6 ans de temps d'essai total. 120 patients sont toujours sous traitement avec PXT3003 à la dose élevée dans l'essai PLEO-CMT-FU.

- **PXT864** qui a été développé dans la maladie d'Alzheimer (avec des résultats encourageants de phase II) et la Sclérose Latérale Amyotrophique.

PXT864 a généré des résultats précliniques *in vitro* et *in vivo* prometteurs, menant à des études cliniques de Phases I et II a chez des volontaires sains et des patients atteints de la maladie d'Alzheimer d'intensité légère (Poster congrès CTAD). Bien que la société ait annoncé l'arrêt du développement de PXT864 dans cette indication le 14 février 2023, la Société poursuit ses efforts de recherche de partenaire industriel ayant les ressources pour poursuivre le développement du PXT864 dans la maladie d'Alzheimer.

PXT864 a également été testé pour le traitement de la Sclérose Latérale Amyotrophique (« SLA » aussi connue sous le nom de maladie de Charcot ou maladie de Lou-Gehrig), indication pour laquelle les besoins médicaux sont également très importants. Des résultats précliniques *in vitro* et *in vivo* très encourageants ont été obtenus dans cette indication. Pharnext évalue la meilleure stratégie de poursuite du développement de PXT864 dans la SLA (précliniques et cliniques) : licence d'exploitation à un partenaire industriel ou reprise d'un programme de développement plus poussé en interne après l'éventuel succès de la Phase III pivot de PXT3003.

Au cours de l'exercice, la Société a principalement poursuivi ses travaux de prospectives et de recherche & développement sur PXT3003 (dans la Maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A). En avril 2022, la Société indiquait concentrer la stratégie et les activités de Pharnext sur son candidat médicament le plus avancé, PXT3003.

Opérations en capital du premier semestre 2023

Comme en 2022, les financements obtenus au 1er semestre de 2023 ont été encore apportés, par Global Tech Opportunities 13 et par le Groupe Néovacs.

Dans le cadre du programme d'obligations convertibles assorti de Bons de souscription d'actions, entamé en 2021 avec Global Tech Opportunities 13, six nouvelles tranches ont été tirées au premier semestre 2023 pour un financement de 4,5 millions d'Euros. Un total de 7,25 millions d'Euros d'obligations convertibles a été converties sur le premier semestre.

Sur la base de l'accord global de financement par obligations simples signé le 30 septembre 2022 avec la société Néovacs dont les effets ont été transférés à la Fiducie Equitis le 31 octobre 2022, pour un total net de 20,7 millions d'Euros, quatre tirages ont été réalisés au premier semestre pour un total de 2,5 millions d'Euros

Un nouvel accord a été signé avec Néovacs le 19 janvier 2023, pour une possibilité de financement plafonnée à 24 millions d'Euros. Les appels de ce financement sont destinés à compenser des non-versements éventuels de tranches du programme Global Tech Opportunities 13 appelées. Au premier semestre, 2,5 millions d'Euros ont été appelés sur cette ligne de crédit. Les sommes empruntées sur ce financement devront être remboursées au plus tard le 30 juin 2024.

Le total net encaissé au titre de ces divers financements a représenté sur la période 9.475.185 Euros

Autres faits significatifs financiers

Les démarches engagées avec Bpifrance, suite à l'arrêt des recherches (projet DIPPAL) pour l'utilisation du candidat médicament PXT864 dans la maladie d'Alzheimer, ont abouti à un abandon de créances de Bpifrance à hauteur de 7,95 millions d'Euros. La formalisation finale est intervenue le 27 juillet 2023, mais son effet a été comptabilisé dès le 30 juin 2023, et se traduit par un allègement significatif du passif de la société.

2. BASE DE PREPARATION ET REFERENTIEL IFRS

Les états financiers présentés sont ceux de la société Pharnext SA.

Dans le cadre des accords avec le groupe pharmaceutique chinois Tasly, une société commune de recherche et développement a été créée en Chine sous la forme d'une « Sino- Foreign cooperative joint-venture ». Cette joint-venture s'appuie sur les savoir-faire de Pharnext et les financements de Tasly. En effet, c'est Tasly qui contribue, seul, aux apports de fonds nécessaires et qui supporte toutes les pertes éventuelles. Pharnext, en parallèle des apports de fonds échelonnés de Tasly, dispose de 30 % d'intérêts dans cette joint-venture. Par ailleurs, elle détient conjointement avec Tasly des droits de veto sur des décisions stratégiques de cette co-entreprise et, notamment, le choix des sujets de recherche. Selon les normes IFRS (IFRS 10 et IFRS 11), la situation serait celle d'un co-contrôle, conduisant à une consolidation par mise en équivalence. Les activités de cette co-entreprise depuis sa création jusqu'au 30 juin 2023 ne sont pas significatives, en dehors de l'acquisition, pour 2 millions d'Euros, d'une licence auprès de Pharnext, pour la commercialisation du PXT3003 en Chine. Cette vente de licence a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2018.

Par rapport à l'objectif de comptes donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par Pharnext et l'intérêt qui lui revient dans cette co-entreprise, la prise en compte de données financières de cette dernière présente au 30 juin 2023 un intérêt négligeable. Par conséquent, Pharnext entend bénéficier de l'exemption d'établir et de publier des comptes consolidés, prévue à l'article L.233-17-1 du Code de Commerce.

Pour les mêmes raisons la filiale à 100 % Pharnext Inc, qui a représenté un investissement de 0,01 USD et qui n'a eu aucune activité depuis sa création en novembre 2020, n'est pas consolidée au 30 juin 2023.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les règles et méthodes comptables énoncées à la note 4 ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers présentés ci-avant. La Société n'a utilisé aucune des exemptions facultatives prévues par IFRS 1.

Ces états financiers IFRS semestriels, ont été établis le 31/10/2023, sous la responsabilité du Gérant de la Société, sur une base volontaire.

Les comptes sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évaluées à la juste valeur, conformément aux normes IFRS. Il s'agit, essentiellement, des instruments financiers dérivés, comptabilisés à la juste valeur, par le biais du compte de résultat.

3. MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION

Les états financiers sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis à l'Euro le plus proche, sauf indication contraire.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Société a appliqué de façon constante, sur toutes les périodes présentées dans ces états financiers, les méthodes comptables suivantes correspondant aux textes en vigueur au 31 décembre 2022.

Référentiel comptable

Les comptes de la société Pharnext SA sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS qui sont d'application obligatoire applicables au 1^{er} janvier 2022 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Le référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Pour les textes ayant une incidence sur les comptes de la société Pharnext, il n'y a pas de divergences entre le référentiel approuvé par l'Union Européenne et les normes et interprétations publiées par l'IASB.

Les comptes semestriels résumés au 30 juin 2023 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers IFRS du 31 décembre 2022.

Les règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers semestriels sont identiques à celles utilisées dans les comptes au 31 décembre 2022, à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes intermédiaires.

Les amendements de normes IFRS publiés par l'IASB et interprétations IFRIC publiées par l'IASB/l'IFRS IC, applicables à partir du 1er janvier 2023 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers semestriels.

La Société n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 30 juin 2023, ni encore entrés en vigueur au 1er janvier 2023.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration de la Société, compte tenu des éléments suivants :

- Compte tenu de la poursuite de l'effort de recherche impliquant des coûts élevés en phase d'essais cliniques, le résultat de 2022, négatif à 38,4 millions d'Euros, a dégradé la situation des capitaux propres, négative de 32,7 millions d'Euros à fin décembre 2022. Les augmentations de fonds propres intervenues en 2023, soit 14,2 millions d'Euros, ont compensé la nouvelle perte du semestre de 12,2 millions d'Euros, et la situation toujours négative des capitaux propres s'est légèrement améliorée à 30,7 millions d'Euros ;
- La trésorerie au 30 juin 2023 est positive mais très proche de zéro (40.580 Euros), mais s'est dégradée de 0,5 millions d'Euros. Le flux net des opérations de financement, augmentations de capital en numéraires, obligations convertibles diminuées des remboursements, intérêts et commissions a représenté 8,9 millions d'Euros, le besoin en fonds de roulement s'est amélioré de 2,6 millions d'Euros, mais l'ensemble n'a pas été suffisant pour couvrir la perte de la période en flux de trésorerie d'exploitation courante. ;
- Le 3 octobre 2022, la Société a annoncé un nouveau montage de financement avec Néovacs S.A. et le fonds Global Tech Opportunities 13 (GTO).

Au terme de ce programme de financement, réalisé via l'émission en plusieurs tranches d'obligations simples pour un montant nominal total d'environ 21 millions d'euros (soit environ 20,7 millions d'Euros nets) assorties de bons de souscription d'actions, Néovacs pourrait devenir un actionnaire de référence de Pharnext à compter du 1er janvier 2024.

Cet accord permet également à Pharnext de renégocier ses accords de financements existants avec Global Tech Opportunities 13 (« GTO 13 », Groupe Alpha Blue Ocean) en mettant fin, après remboursement, à son encours de 5,6 millions d'Euros au titre de l'emprunt conclu en juin 2022, et en réduisant l'impact dilutif du programme existant d'OCEANE-BSA désormais limité à 26 millions d'Euros jusqu'à fin 2023.

Avec les financements cumulés résultant de ces accords d'un montant potentiellement disponible total d'environ 46,7 millions d'Euros nets (dont environ 38,6 millions d'Euros nets après remboursement du prêt en cours auprès de GTO 13 pour

5,6 millions d'Euros nets et remboursement du prêt en cours auprès de Néovacs pour 2,5 millions d'Euros nets), et, sous réserve du respect par chaque partie de ses obligations, Pharnext estime qu'elle pourrait financer ses opérations et l'essai PREMIER, dont les premiers résultats sont attendus au quatrième trimestre 2023, jusqu'au premier trimestre 2024. Toutefois, ce contrat complexe contient des clauses qui peuvent conduire à des réductions de tranches et donc, dans ce cas, à la nécessité de recourir à des financements supplémentaires. Dans ce contexte, la Société a pu obtenir en janvier de la part de Néovacs un financement complémentaire plafonné à 24 millions d'Euros pour pallier d'éventuelles réductions de tranches.

- Néanmoins, au cas théorique où ces hypothèses ne se concrétiseraient pas et où les restrictions de tirage sur le contrat de financement seraient effectives et non compensées, la Société pourrait, alors, ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité. Cette situation maintient une situation d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation déjà relevée dans les notes des comptes de décembre 2022.
- Enfin la société a entrepris de rechercher des accords pour son médicament candidat PXT3003, pour la maladie de Charcot-Marie-Tooth, médicament en cours d'étude clinique pivot de Phase III. Le 16 octobre 2023, la société a annoncé avoir reçu deux offres engageantes qui de la date de l'accord définitif à la date de l'autorisation de la mise sur le marché, devraient représenter des apports de fonds de 60 millions d'Euros.
- Une des offres porte sur un accord de licence à l'exclusivité géographique limitée aux Etats-Unis et à l'Europe, permettant à Pharnext d'engager ultérieurement de nouvelles négociations sur les autres territoires. L'autre offre porte sur un achat de l'intégralité de la propriété intellectuelle de PXT3003 et des contrats attachés en vue d'une exploitation mondiale, en dehors du territoire chinois.
- En outre le 30 octobre 2023 la société a annoncé avoir reçu une offre non engageante mais offrant des perspectives économiques très supérieures aux deux précédentes. La société examine ces diverses offres avant de décider.
- Compte tenu des contrats de financement obtenus, et des perspectives d'apports liés aux offres en cours de discussion, la Société demeure confiante dans sa capacité à financer ses activités pour les 12 prochains mois et estime donc qu'il est approprié de préparer les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation.

5. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction de la Société l'exercice d'un jugement, la réalisation d'estimations et la formulation d'hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables de la Société et les principales estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

La pandémie liée au COVID-19 n'a pas conduit à l'utilisation de nouvelles estimations ou de nouveaux jugements significatifs.

6. PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Sur les périodes présentées, la Société a uniquement une activité de recherche et développement.

La Société a retenu une présentation fonctionnelle de ses produits et charges. Cette présentation permet de distinguer le total des charges de recherche et développement des frais administratifs et frais de marketing dans la génération du résultat opérationnel.

Le tableau, ci-dessous, détaille les composantes du résultat opérationnel figurant dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global pour les premiers semestres de 2023 et 2022.

	2023	2022
Recherche et développement		
Achats R&D	-397 962	-325 915
Services extérieurs	-7 864 287	-7 754 684
Frais de personnel	-1 697 856	-2 680 645
Autres charges	0	134 170
Engagement retraite	-31 394	227 979
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges R&D	-9 991 499	-10 399 095
Frais Administratifs		
Achats	25 373	65 104
Services extérieurs	-254 115	-1 120 360
Impôts & taxes	2 133	-3 249
Frais de personnel	-376 209	-866 776
Autres charges	-551 298	-699 411
Engagement retraite	-74 438	55 992
Dotations aux amortissements et provisions	-335 346	-331 196
Total des charges administratives	-1 563 900	-2 899 895
Frais Marketing		
Achats	-32 301	-46 202
Services extérieurs	-380 704	-546 628
Impôts & taxes	0	0
Frais de personnel	-431 372	-481 257
Autres charges	-84 718	-76 131
Engagement retraite	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges marketing	-929 095	-1 150 218
Total CHARGES	-12 484 494	-14 449 209
Produits d'exploitation		
Produits des activités ordinaires	0	-7 000
Subventions et crédits d'impôts	613 025	1 200 219
Autres produits	150 000	7 558
Total Produits d'exploitation	763 025	1 200 777
Total PRODUITS	763 025	1 200 777
Résultat opérationnel	-11 721 469	-13 248 431

Les produits d'exploitation comprennent les crédits d'impôts et les subventions selon le détail, ci-dessous, présenté :

- La Société bénéficie, pour ses activités en France, du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Les montants comptabilisés au titre du CIR des premiers semestres, soit 360.986 Euros au 1^{er} semestre 2023 et 984.346 Euros au 1^{er} semestre 2022, sont comptabilisés sur la ligne « Subventions et autres crédits d'impôts » de l'état du résultat net. Ces montants, s'ils n'ont pas été perçus, figurent dans le poste « Autres débiteurs » à l'actif courant de la situation financière. La ligne « Subventions et autres crédits d'impôts » comporte aussi la reprise de subvention OSEO à hauteur de 252.128 Euros.
- Les dépenses de marketing concernent les phases de pré-commercialisation du PXT 3003.

7. RESULTAT FINANCIER NET

La ligne « Autres produits » correspond au 30 juin 2023 à 7.950.000 Euros issus de l'abandon de créances consenti par Bpifrance sur les avances remboursables du projet DIPPAL qui a été arrêté au premier semestre

Les charges financières sont liées aux emprunts obligataires, convertibles et non convertibles, à l'actualisation des flux financiers liés aux avances remboursables OSEO, à la désactualisation de la dette de location associée à la mise en œuvre de IFRS 16. Les primes de remboursement et de conversion, correspondent au traitement en juste valeur des conversions en action d'obligations convertibles (OCEANES), ces conversions sont détaillées en note 14.

Les autres charges financières, comprennent, en 2023 et 2022, des frais de banque et des frais de service Bourse.

	30-juin 2023	30-juin 2022
Frais financiers		
Charges d'intérêts	-1 182 397	-628 480
Primes de remboursement et de conversion	-6 451 561	-5 390 216
Actualisation des flux financiers	-647 306	-349 175
Pertes de change	-13 709	
Autres charges financières	-158 339	-59 341
Total des charges financières	-8 453 312	-6 427 212
Produits financiers		
Produits d'intérêts		558 434
Reprise dépréciation financière (titres et compte courant)	0	0
Autres produits financiers y compris variation de JV des dérivés	7 950 000	0
Gain de change	8 145	8 160
Total Produits financiers	7 958 145	566 594
Résultat financier net	-495 167	-5 860 617

8. REMUNERATION ET AVANTAGES DU PERSONNEL

8.1. Engagements de retraite

La Société procède, chaque année, à une évaluation externe de ses engagements de retraite, consistant en indemnités lors du départ en retraite. Le montant comptabilisé pour le premier semestre de 2023 est une dotation nette de 105.832 Euros. En 2022 il s'agissait d'une reprise nette de 283.971 Euros en raison de la réduction d'effectif suite au plan social mis en œuvre.

8.2. Paiements fondés sur des actions au profit du personnel

L'ensemble du personnel dispose de Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (désignés par le sigle BCE) attribués par la Société lors de l'entrée en fonction des personnes. La présentation de ces instruments est faite dans la note suivante.

9. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Depuis sa création en 2007, la Société a octroyé différents plans (Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise – « BCE », Bons de Souscription d'Actions « BSA ») à des employés, à des membres du Conseil d'administration, à des personnes physiques ou à des entreprises.

Ces plans, entrant dans le champ de la norme IFRS2, sont toujours en cours d'acquisition au 30 juin 2023, pour les plus récents.

Les options ne sont soumises à aucune condition de marché. Elles sont soumises à des conditions de « vesting », en général sur une période de 48 mois, avec des conditions d'accélération du « vesting », pour certaines, en cas de survenance de certaines opérations sur capital ou en fonction d'atteinte de « milestones techniques ». Les caractéristiques des options ont été présentées en détail dans les comptes IFRS au 31 décembre 2022.

La charge comptable semestrielle, liée à l'ensemble des paiements fondés sur des actions, s'analyse comme suit :

<i>En Euros</i>	1er semestre 2023	1er semestre 2022
Variation des justes valeurs des BCE et actions gratuites	- 62 662	43 686
Variation des Juste valeur des BSA	- 30 120	- 154 842
Total Impact global de la période	-92 782	-111 156

Le coût lié à l'attribution des BCE est pris en charge sur chaque exercice, sur la base des justes valeurs à la date d'attribution et en fonction des pourcentages acquis effectivement. Ce coût figure sur la ligne « Frais de personnel » de l'état du résultat net et autres éléments de résultat global. Depuis la loi PACTE, il est possible d'attribuer des BCE aux administrateurs, c'est ce qui a été décidé en 2020 pour les membres du Conseil d'administration.

Le coût lié à l'acquisition des BSA est pris en charge sur chaque exercice, sur la base des justes valeurs à la date d'attribution et en fonction des pourcentages acquis effectivement. Ce coût figure sur la ligne « Autres charges » de l'état du résultat net et autres éléments de résultat global. Au premier semestre 2023, plusieurs attributions sont devenues caduques, soit du fait des périodes d'exercice, soit du fait de départs avant les périodes minimales de présence.

10. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Compte tenu de sa situation actuelle centrée sur des activités de R&D, Pharnext a accumulé des reports fiscaux déficitaires, soit 251.232.565 Euros à la fin de l'exercice 2022, dernière période objet d'une déclaration fiscale. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps. Toutefois, eu égard aux incertitudes sur les possibilités effectives de récupération de ces déficits, la Société n'a pas reconnu d'impôts différés actifs.

11. AUTRES DEBITEURS

Le tableau, ci-dessous, détaille les deux positions « Autres débiteurs » (non courants et courants) :

<i>En Euros</i>	30-juin 2023	31-déc 2022
Autres débiteurs non courants		
Dépôt et cautionnement	312 591	402 768
Total autres débiteurs non courants	312 591	402 768
Autres débiteurs courants		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 127 719	1 741 320
Subventions et crédits d'impôt à recevoir	516 810	2 935
Autres créances courantes	906 255	1 120 694
Charges constatées d'avance	1 389 643	2 939 718
Total autres débiteurs courants	3 940 428	5 804 667

Les 516.810 Euros de la ligne subvention et crédit d'impôt correspondent pour l'essentiel au CIR du premier semestre de 2023, soit 360.986 Euros et 152.979 Euros de solde sur le CIR 2022.

Les autres créances courantes comportent 863.725 Euros au titre d'un solde de préfinancement de CIR anciens.

Les charges constatées d'avance correspondent, principalement, à des facturations d'avance sur les prestations sous-traitées pour les essais de Phase III.

12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En euros</i>	30-juin 2023	31-déc 2022
Dépôts à vue et caisse	40 580	595 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	40 580	595 406
Concours bancaires utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	40 580	595 406

13. CAPITAL ET RESERVES

Actions

Le capital social au 30 juin 2023 s'établit à la somme de 498.582,61 Euros. Par rapport à la situation du 31 décembre 2022, où il était de 368.012,46 Euros, il a augmenté de 10.194.965,50 Euros en raison de la conversion totale ou partielle de plusieurs tranches d'OCEANE, de l'exercice de BSA « E » liés au financement Néovacs via la Fiducie Equitis, puis il a été réduit de 10.064.395,35 Euros par trois réductions de capital via des réductions du nominal des actions.

Capitaux propres

Les capitaux propres se composent comme suit :

<i>En Euros</i>	30-juin 2023	31-déc 2022
Capitaux propres		
Capital social	498 583	368 012
Primes d'émission	15 102 811	19 850 785
Report à nouveau	-38 375 249	-18 777 971
Réévaluation du passif	4 307 751	4 307 751
Résultat de l'exercice	-12 216 636	-38 445 904
Total des capitaux propres	-30 682 740	-32 697 325

Sur la période le résultat de 2022 a été porté en report à nouveau. Les réductions de capital social sont venues améliorer les report à nouveau de 10.064.393,29 Euros, le même effet a été accentué par l'imputation de 8.877.014,55 Euros depuis les comptes primes d'émission.

14. EMPRUNTS, DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

<i>En Euros</i>	30-juin 2023	31-déc 2022
Avances remboursables - Dettes financières	1 374 493	1 185 592
Autres emprunts obligataires	22 224 885	17 188 466
Passifs non courants	23 599 378	18 374 058
Obligations convertibles	628 766	3 313 500
Autres emprunts obligataires	0	0
Autres passifs financiers (part courante des avances et dérivés à la JV)	1 177 054	8 663 042
Emprunt dettes financières établissement de crédit	0	0
Passifs courants	1 805 820	11 976 542
Total des emprunts et avances remboursables	25 405 198	30 350 600

OCEANES 2021

Le 4 juin 2021, la Société a mis en place un financement avec Global Tech Opportunities 13, sous forme d'obligations convertibles OCEANE, assorties de bons de souscription (« OCEANES »).

La Société a émis 8 100 bons d'émission gratuits qui pourront être exercés en 35 tranches sur 36 mois à sa demande, étant précisé que GTO avait la possibilité de demander l'exercice de 7 tranches à partir de janvier 2022. Par avenant du 22 décembre 2021, les tranches ont été réduites à 12, étant précisé que GTO a la possibilité de demander l'exercice d'une seule tranche.

Chaque exercice de bons d'émission donnera lieu à l'émission d'1 OCEANE. A chaque OCEANE émise, des BSA sont attachés en nombre égal à 20% du nominal de l'OCEANE (soit 2 000 BSA /OCEANE), ce ratio pouvant être modifié en fonction du montant de la capitalisation de la société.

Les OCEANES ont les caractéristiques suivantes :

- . Valeur nominale : 10.000 Euros
- . Prix de souscription : 100% de la valeur nominale
- . Maturité : 12 mois
- . Intérêts : Aucun intérêt
- . Prix de conversion des OCEANE : 94% du plus bas prix de l'action sur la quinzaine précédent la conversion
- . Conversion automatique au bout des 12 mois de maturité.

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- . Maturité : 5 ans
- . Chaque BSA donne le droit de souscrire une action
- . Prix d'exercice : 120% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes observés sur les 15 jours de Bourse précédant la demande d'exercice de chaque tranche.

Une série d'amendements ont été apportés à ce contrat :

Le 22 décembre 2021, Pharnext et Global Tech Opportunities ont conclu un accord prévoyant la résiliation du Financement Obligataire Convertible à partir de fin mai 2022 en limitant le nombre de tranches OCEANE à cinq sur la période de janvier à mai 2022, correspondant à un montant nominal brut de 15 millions d'Euros. Cet accord était subordonné à la signature d'un « accord de redevances » (pourcentage à un chiffre) sur les ventes nettes futures de PXT3003 sur la durée de vie du brevet.

Le 8 juin 2022, la Société a également annoncé des modifications au programme de financement des obligations convertibles afin de permettre le remboursement des versements du prêt de 12 millions d'Euros par compensation avec de futures tranches d'obligations convertibles. Cet avenant précisait, également, le paiement d'une commission d'engagement supplémentaire à l'Investisseur, égale à 10% du montant principal de toute tranche d'obligations convertibles, dont le prix de souscription sera exclusivement payé à titre de compensation avec toute créance certaine, liquide et due détenue par l'Investisseur contre la Société résultant du Contrat de Prêt au moment de la souscription de cette tranche. Cet amendement prévoit, également, la prolongation de l'échéance des OCEANE

tirées non converties et de celle des tranches non tirées à 24 mois (au lieu de 12 mois) compte tenu de la liquidité actuelle des actions. En outre, certaines des conditions du programme initial de financement d'obligations convertibles de juin 2021 jusqu'à 81 millions d'Euros existant avant la modification du 22 décembre 2021 sont rétablies, avec 45 millions d'Euros qui peuvent encore être tirés en 22 tranches restantes si les conditions sont remplies, après la fin du contrat de prêt. L'Investisseur a également recouvré le droit d'exercer les sept options de déblocage de tranches initialement prévues dans le programme de financement des obligations convertibles 2021.

Dans le cadre de la conclusion de l'Accord de Financement avec Néovacs, Global Tech Opportunities et Pharnext ont également renégocié leur accord du 4 juin 2021 portant sur l'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes assorties de bons de souscription d'actions (les « **OCEANE-BSA** »), tel que modifié en décembre 2021, en janvier 2022 et le 6 juin 2022.

L'Avenant, signé le 30 septembre 2022, prévoit, ainsi, que le montant nominal maximum des OCEANE pouvant encore être émises par Pharnext au titre de ce programme s'élève désormais à un total de 26 millions d'Euros, répartis en treize tranches de 2 millions d'Euros, devant être souscrites mensuellement par GTO 13 sous réserve de certaines conditions (dont, outre certaines conditions usuelles, le respect par Néovacs de ses engagements de financement auprès de Pharnext au titre de l'Accord de Financement, une condition de capitalisation boursière de 2 millions d'Euros minimum de Pharnext pendant une période de 10 jours préalable au versement de chaque tranche et une détention de valeurs mobilières Pharnext par GTO13 pour un montant total inférieur à 400% de la capitalisation boursière au résultat du versement de la tranche), sur la période du 20 décembre 2022 au 20 décembre 2023 inclus, soit un montant nominal maximum réduit à 62 millions d'Euros pour ce programme de financement (au lieu de 81 millions d'Euros prévus initialement).

Le montant nominal maximum des OCEANE pouvant encore être émises par Pharnext aux termes de l'Avenant (26 millions d'Euros) est inférieur au montant nominal maximum de 45 millions d'Euros d'OCEANE qui pouvait précédemment encore être tiré par Pharnext jusqu'en juin 2024 au titre de l'accord jusque-là en vigueur (contre décembre 2023 désormais). Cette modification conduit à diminuer l'impact dilutif de ce programme pour les actionnaires de Pharnext. Il n'y aura plus de versement de commissions d'engagement lors du versement de chaque tranche.

Sur le premier semestre 2023, six tranches ont été émises pour un total de 4.500.000 Euros, soit 450 OCEANE, et 725 OCEANE ont été converties. Au 30 juin 2023, sur les tranches émises, il reste à convertir 1.000.000 Euros (soit en totalité les tranches 16 et 17).

Analyse et évaluation des composantes du contrat de financement avec Global Tech Opportunities 13

Ce contrat de financement signé comprend une option de vente et d'achat liée à l'engagement mutuel entre la Société et l'Investisseur lié aux bons d'émission qui pourront être exercés par tranche à la demande de la Société et à la possibilité de l'Investisseur de demander l'exercice d'une tranche. Cet engagement mutuel a été qualifié de dérivé, mais il a une valeur nulle.

A l'émission d'une tranche, on a trois éléments :

- Un contrat hôte, comptabilisé en dettes financières ;
- Une option de conversion comptabilisée en dérivé passif ;
- Des BSA comptabilisés en dérivé passif. Malgré la parité d'échange fixe de ces instruments, ils ne peuvent être qualifiés d'instruments de capitaux propres du fait d'une clause spécifique du contrat.

Les dérivés passifs relèvent de la Catégorie 3 définie par la norme IFRS 13.

La dette financière est normalement amortie au taux d'intérêt effectif si la date contractuelle ou la date estimée de conversion est assez éloignée de la date d'émission. Ce ne sera pas le cas pour ces OCEANES, dont la durée maximale est de 12 mois et dont la conversion intervient en quelques mois.

Pour ces obligations OCEANE, dont l'option de conversion est un dérivé passif, c'est là aussi, l'option de valorisation à la juste valeur qui a été retenue, lors des conversions intervenues très rapidement après l'émission (IFRIC 19). Cette option implique que toute différence entre la juste valeur des actions émises et le montant cumulé du passif financier et du dérivé passif à la date de conversion, soit prise en résultat financier. Pour la partie convertie en 2023 des OCEANES, la charge prise en résultat financier représente 6.451.561 Euros.

La juste valeur des BSA a été évaluée au 30 juin 2023 elle s'établit à 228.579 Euros, la juste valeur des options de conversion des deux tranches non converties s'établit elle à 148.100 Euros.

Pour la partie non convertie, soit deux tranches de 500.000 Euros de nominal, la juste valeur de la dette au 30 juin 2023 est par

conséquent de 623.321 Euros. Le montant des dérivés passifs est lui de 376.679 Euros.

Financement NEOVACS 2022

Avec la signature d'un accord de financement par lequel Néovacs, (société française de biotechnologie spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes et l'accompagnement de BioTech et MedTech), s'engage à souscrire à des obligations simples à émettre par Pharnext dans le cadre d'un programme d'émission s'étalant jusqu'en juillet 2023, pour un montant net de 20,7 millions d'Euros.

Cet accord de financement prévoit également l'émission à Néovacs de Bons de souscription d'actions Pharnext attachés à la première tranche d'Obligations qui, en cas d'exercice, pourraient, à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 30 septembre 2027 au plus tard, donner accès à Néovacs jusqu'à 1/3 du capital de Pharnext (post dilution).

La souscription de la première tranche d'Obligations fin septembre 2022, pour un montant net de 10,7 millions d'Euros a, notamment, permis à Pharnext de rembourser l'en-cours des prêts suivants :

- le prêt de 12 millions d'Euros maximum accordé le 6 juin 2022 par Global Tech Opportunities 13, dont 5,5 millions d'Euros déjà tirés (augmentés des intérêts échus d'un montant de 125.842 Euros) ont ainsi été remboursés par anticipation en numéraire, ainsi que le prêt de 2,5 millions d'Euros accordé le 22 août 2022 par Néovacs qui a également été remboursé.

Au résultat du versement de cette 1^{er} tranche d'Obligations et de ces remboursements, le montant net mis à disposition de Pharnext s'est donc élevé à 2,574 millions d'Euros.

Le montant net de la 2^{ème} tranche d'Obligations perçu par Pharnext fin octobre 2022, s'élevait à 2,5 millions d'Euros. Le montant net de la 3^{ème} tranche perçu fin novembre 2022 s'élevait à 2,5 millions d'Euros et la 4^{ème} tranche perçue fin décembre 2022 s'élevait à 1 million d'Euros.

Au premier semestre de 2023, les tranches 5 à 8 ont été tirées, pour un total de 2,5 millions d'Euros.

L'Accord de Financement prévoit le paiement à Néovacs d'une commission d'engagement correspondant à 5% du montant total du financement (soit 1.110.200 Euros), ainsi qu'un intérêt mensuel de 1% sur le montant nominal des Obligations émises. Les montants correspondants ne feront, toutefois, pas l'objet d'un paiement en espèces, mais donneront naissance à une créance utilisable pour payer, par compensation de créances, le prix d'exercice des BSAE. Il est également prévu que, dans le cas où au 31 décembre 2023 une ou plusieurs tranches ne seraient pas tirées pour une raison exclusivement et directement imputable à Néovacs, Pharnext se verra recreditée du montant correspondant à la commission d'engagement appliquée à la ou aux tranches non tirées.

Le contrat signé le 30 septembre 2022, associe des Bons de souscription d'actions.

A la seule première tranche de 10.700.000 Euros sont attachés des BSA (P), exerçables du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 30 septembre 2027.

Ces BSA (P) n'ont pas été exercés en 2022, ni au 1er semestre 2023.

Des BSA(E) ont également été émis, ils pourront être exercés sur une période de 5 ans, mais uniquement par compensation avec des créances à « Equitizer » constituées des commissions d'engagement, de structuring fees et des intérêts des Obligations. Plusieurs exercices de ces BSA E ont eu lieu en 2022 et au premier semestre 2023.

Le contrat, avec tous ses aspects, a été transféré à une Fiducie (Equitis Gestion), via une convention signée le 31 octobre 2022. Au sein de cette Fiducie, Néovacs est le constituant bénéficiaire. Ce transfert ne change pas la situation de Pharnext, la Fiducie se substitue à Néovacs comme créancier au titre des obligations, comme au titre des BSA(P) et BSA(E).

Analyse IFRS de ce financement

A l'émission de la Tranche 1 de 10.700.000 Euros, on a :

- Un contrat hôte, comptabilisé en dettes financières au coût amorti,

- Des BSA (P) comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur,
- Des BSA (E) comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur.

Ces dérivés passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 13. Ces deux catégories de BSA ne peuvent être qualifiées d'instruments de capitaux propres, du fait d'une parité non fixe pour les BSA (P) et d'une clause spécifique pour les BSA (E).

Pour les autres tranches, on aura uniquement le contrat hôte et les BSA (E).

Pour le calcul des valeurs de la dette, au coût amorti, on comptabilise des intérêts au taux effectif incorporant les frais et commissions associés.

Les dérivés seront valorisés sur la base des données fournies par un évaluateur externe, lors de leur émission et également aux dates d'arrêts, la variation de valeur, significative compte tenu de l'évolution du cours de l'action, passera en résultat.

Compte tenu de ces retraitements, la juste valeur de la dette au 30 juin 2023 est de 19.636.852 Euros, et la juste valeur des BSAE à la même date est de 50.375 Euros.

NEOVACSs 2023

Le 19 janvier 2023 une convention de financement a été signée entre Pharnext et Néovacs. Cette convention ouvre une ligne de crédit d'un montant maximum de 24 millions d'Euros.

L'utilisation de cette ligne est destinée à compenser une insuffisance ou un défaut de versement par Global Tech Opportunities 13 suite à un tirage de tranche, et un tel évènement est une condition suspensive de cette convention.

Les sommes empruntées porteront intérêt à un taux annuel EURIBOR 12 mois, majoré de 12 %, et leur principal doit être remboursé au plus tard le 30 juin 2024.

Une commission d'engagement de 1% sera payée par Pharnext lors de chaque tirage.

Au 30 juin 2023 deux tranches ont été utilisées sur cette ligne de crédit pour un total de 2,5 millions d'Euros. L'incorporation de la commission d'engagement dans le TIE a conduit à un total de frais financiers de 113.032 Euros. La juste valeur de la dette au titre de cette convention au 30 juin 2023 est de 2.613.032 Euros.

Avances remboursables OSEO

Projet CMT

Dans le cadre du projet CMT1A, Pharnext a reçu entre 2008 et 2010 une avance remboursable d'OSEO pour un montant total de 3.400.000 Euros. La convention initiale prévoyait des remboursements à partir de 2009 jusqu'en 2015.

Par avenant, les remboursements ont été limités à 500.000 Euros en 2012 et 500.000 Euros en 2013, le solde de 2.400.000 Euros étant reporté par moitié en 2019 et 2020. Les avances ne portent pas d'intérêt.

Fin 2019, un nouvel avenant a été signé, reportant les échéances, et prévoyant le remboursement des 2.400.000 Euros, en trois échéances, 300.000 Euros en 2020, 1.000.000 Euros en 2023 et 1.100.000 Euros en 2024.

La dette au 31 décembre 2022 était de 2.100.000 EUR. En avril 2023, la Bpifrance a accepté un nouvel avenant, reportant le solde de remboursement de 2.100.000 Euros en quatre échéances, 175.000 Euros fin avril 2023, 175.000 Euros fin mai 2023, 750.000 Euros le 31 mars 2024 et enfin 1.000.000 Euros le 31 mars 2025.

Au 30 juin 2023 compte tenu de versements intervenus, il reste une dette de 1.750.000 en social.

En 2009, pour ce même projet CMT1A, l'AFM, association pour la recherche, a versé une avance de 150.000 Euros. Dans ce cas, également, l'avance ne porte pas d'intérêt.

Projet ALZHEIMER / DIPPAL

OSEO a validé en juin 2010 le projet présenté par Pharnext sur la maladie d'Alzheimer. Le projet est divisé en quatre étapes sur six ans. OSEO s'engage à financer Pharnext dans le cadre du projet, avec une subvention de 705.000 Euros correspondant à des

dépenses de recherche industrielle, et environ 6.500.000 Euros correspondant à la partie développement pré-clinique et clinique.

Suite au versement de quatre premières avances, Pharnext a perçu, depuis 2012, un total d'avances de 5.586.016 Euros et une subvention de 599.508 Euros.

Pharnext a engagé la somme de 13.123.047 Euros, ouvrant droit à un total d'avances de 6.561.524 Euros sous réserve de validation par OSEO. Cette validation est intervenue en janvier 2017, et le dernier montant d'avance de 975.608 Euros a été perçu en février 2017.

L'ensemble des sommes perçues devra être remboursé d'ici 2032, dans la mesure où Pharnext génère le premier euro de chiffre d'affaires à partir des résultats du projet. Les avances portent intérêt à un taux de 2,24 %, le calcul des intérêts étant plafonné sur un montant de 7.950.000 Euros. Pharnext sera délié de toute obligation de versement des retours financiers à OSEO si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de quinze (15) années à compter du dernier versement de l'aide par OSEO.

La convention prévoit, sous réserve du remboursement préalable des sommes dues (y compris l'intérêt capitalisé de 2,24%), le versement pendant quatre ans de royalties à hauteur de 4 % du chiffre d'affaires au-delà d'un CA de 150.000.000 Euros dans la limite de 14.000.000 Euros.

Pour les deux projets, CMT et ALZHEIMER/DIPPAL, il a été considéré que le taux du marché à retenir pour des avances de cette durée était de 5 % l'an. Ce taux de 5 % a été retenu en référence aux taux de marché des emprunts de plus de deux ans (*source Banque de France*) et au taux de rendement des obligations privées (*source Trésor*). A ces taux, une prime de risque de 2 % a été intégrée, en référence avec la situation de la Société en termes de structure de financement.

Les remboursements de fin de période (ainsi que les intérêts, s'il y a lieu) ont donc été actualisés à ce taux et figurent sur la ligne « Avances remboursables - Dettes financières », et la différence avec la somme perçue initialement qui constitue la part « Subvention » figure dans la ligne « Dettes Fournisseurs et autres créditeurs ».

En janvier 2023, Pharnext a décidé d'abandonner les recherches du projet DIPPAL et a négocié avec Bpifrance (qui a repris toutes les opérations OSEO). Cette négociation s'est conclue par un abandon de créances de Bpifrance à hauteur de 7,95 millions d'Euros. La formalisation finale est intervenue le 27 juillet 2023, mais son effet a été comptabilisé dès le 30 juin 2023 et se traduit par un allègement significatif du passif de la société. Compte tenu du traitement IFRS rappelé ci-dessus, l'effet dans les comptes IFRS a été une reprise de subvention de 252.128 Euros, une charge financière de 514.017 Euros et une annulation de dette financière de 7.950.000 Euros.

15. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

<i>En Euros</i>	30-juin 2023	31-déc 2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 393 408	7 557 748
Dettes fournisseurs	7 393 408	7 557 748
Avances remboursables - Subvention à étaler	0	470 674
Autres créditeurs	1 609 416	4 722 206
Total autres créditeurs	1 609 416	5 192 880
Total Dettes fournisseurs et autres créditeurs	9 002 824	12 750 628

La ligne « Autres créditeurs » concerne des dettes vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux et des impôts.

La ligne « Avances remboursables - Subvention à étaler » qui correspondait au montant des parts « subventions » des avances OSEO non encore amorties est mise à zéro en raison de l'abandon de créances associé à l'arrêt du projet DIPPAL.

16. PROVISIONS

L'issue d'un litige avec un fournisseur a conduit à réduire de 150.000 Euros le total des provisions qui s'établissait au 31 décembre 2022 à 433.917 Euros, pour ramener le total à 283.917 Euros.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTES VALEURS ET GESTION DES RISQUES

Évaluation des justes valeurs

- Compte tenu de leur nature à court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs, des autres créditeurs et des équivalents de trésorerie, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur associée ;
- Concernant les dépôts et cautionnements, la différence entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur n'est pas jugée matérielle.

Les tableaux, suivants , présentent les justes valeurs associées aux actifs et passifs financiers.

Au 30 juin 2023

Instruments financiers au 30 juin 2023	Catégories comptables						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur			Juste valeur de la classe
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti		Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Titres de participation cotés						0	0		0		0
Titres de participation non cotés						0	0		0		0
Prêts et créances financières					312 591		312 591		312 591		312 591
Actifs financiers non courants	0	0	0	0	312 591	0	312 591	0	312 591	0	312 591
Instruments dérivés actifs							0				0
Equivalents de trésorerie							0		0		0
Disponibilités					40 580		40 580	40 580			40 580
Actifs financiers courants	0	0	0	0	40 580	0	40 580	40 580	0	0	40 580
Total actifs financiers	0	0	0	0	353 170	0	353 170	40 580	312 591	0	353 170
Emprunts obligataires convertibles						0	0		0		0
Autres emprunts obligataires						-22 275 260	-22 275 260		-22 275 260		-22 275 260
Autres dettes financières (avances remboursables)						-1 374 493	-1 374 493		-1 374 493		-1 374 493
Emprunts liés aux contrats de location-financement						0	0		0		0
Dettes financières à long terme	0	0	0	0	0	-23 649 753	-23 649 753	0	-23 649 753	0	-23 649 753
Instruments dérivés passifs	0						0			0	0
Emprunts obligataires convertibles						-1 005 445	-1 005 445		-1 005 445		-1 005 445
Autres emprunts obligataires						0	0		0		0
autres passifs financiers						-750 000	-750 000		-750 000		-750 000
Concours bancaires						0	0		0		0
Passifs financiers courants	0	0	0	0	0	-1 755 445	-1 755 445	0	-1 755 445	0	-1 755 445
Total passif financier	0	0	0	0	0	-25 405 198	-25 405 198	0	-25 405 198	0	-25 405 198
TOTAL	0	0	0	0	353 170	-25 405 198	-25 052 027	40 580	-25 092 607	0	-25 052 027

Instruments financiers au 31 décembre 2022	Catégories comptables						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur			Juste valeur de la classe
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti		Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Titres de participation cotés						0		0		0	
Titres de participation non cotés						0		0		0	
Prêts et créances financières					402 768			402 768		402 768	
Actifs financiers non courants	0	0	0	0	402 768	0	0	402 768	0	402 768	
Instruments dérivés actifs											
Equivalents de trésorerie						0	0			0	
Disponibilités					595 406		595 406			595 406	
Actifs financiers courants	0	0	0	0	595 406	0	595 406	0	0	595 406	
Total actifs financiers	0	0	0	0	998 174	0	998 174	595 406	402 768	998 174	
Emprunts obligataires convertibles						0		0		0	
Autres emprunts obligataires						-17 188 466		-17 188 466		-17 188 466	
Autres dettes financières (avances remboursables)						-1 185 592		-1 185 592		-1 185 592	
Emprunts liés aux contrats de location-financement						0		0		0	
Dettes financières à long terme	0	0	0	0	0	-18 374 058	0	-18 374 058	0	-18 374 058	
Instruments dérivés passifs	-28 959								-28 959	-28 959	
Emprunts obligataires convertibles						-3 313 500		-3 313 500		-3 313 500	
Autres emprunts obligataires						0		0		0	
autres passifs financiers						-8 634 083		-8 634 083		-8 634 083	
Concours bancaires						0		0		0	
Passifs financiers courants	-28 959	0	0	0	0	-11 947 583	0	-11 947 583	-28 959	-11 976 542	
Total passif financier	-28 959	0	0	0	0	-30 321 641	0	-30 321 641	-28 959	-30 350 600	
TOTAL	-28 959	0	0	0	998 174	-30 321 641	-29 352 426	595 406	-29 918 874	-29 352 426	

Risques

La Société a procédé à l'évaluation des risques financiers :

- Risque de change : Pharnext n'ayant pratiquement aucune transaction hors de la zone Euro, ni placements de trésorerie en devises. Le risque de change est considéré comme non significatif ;
- Risque de taux : Pharnext n'a pas d'exposition aux risques de taux d'intérêt en ce qui concerne les postes d'actif, et en ce qui concerne ses dettes financières au passif, seul l'emprunt obligataire IPF comportait des intérêts (*cash interest*) assis sur Euribor trois mois et désormais cet emprunt est remboursé en totalité. Pharnext n'a pas non plus souscrit d'instruments financiers à des fins spéculatives. En conséquence, la Société considère ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêts ;
- Risque de crédit : Pharnext exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible, dans l'objectif de la conserver jusqu'au moment d'être utilisée dans le cadre, principalement, des dépenses de recherche. Le poste trésorerie et équivalents se limite au 30 juin 2023 aux disponibilités.
- Risque de liquidité : Pharnext n'ayant, pour le moment, qu'une activité de recherche et développement de médicaments a régulièrement besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires, afin d'assurer son développement.

La société a dû financer sa croissance par un renforcement ou une reconstitution de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, par l'émission d'obligations convertibles en actions, par le recours à l'emprunt (emprunts obligataires), par l'obtention d'avances remboursables et subventions et par le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche (CIR).

Au premier semestre 2023 diverses opérations de tirage sur des programmes existants (OCEANES) Financement Néovacs 2022 et une nouvelle convention de financement avec Néovacs signée en 2023, ont apporté 9,5 millions d'Euros, et la trésorerie disponible fin juin 2023 est tout juste positive à 40.579 Euros.

18. ENGAGEMENTS

Conformément à la convention de fiducie conclue le 31 octobre 2022 entre Néovacs, Equitis Gestion et Pharnext, la Société a consenti à Néovacs une garantie sous la forme d'un nantissement sur un ensemble de brevets et marques détenus par Pharnext dans plusieurs pays, un nantissement sur ses créances, sur ses comptes bancaires et un nantissement sur ses actions détenues dans toute société.

Les autres engagements donnés concernent ceux liés aux baux et autres engagements de location. Ces engagements sont désormais traduits en dette dans l'Etat de la Situation Financière, du fait de la mise en œuvre de IFRS 16 (voir note 4).

19. PARTIES LIEES

Accords avec Néovacs

Néovacs et Pharnext ont actuellement des accords de financement distincts avec des entités faisant partie du Groupe Alpha Blue Ocean. Ces dernières, qui détiennent des actions et/ou des titres donnant respectivement accès au capital de Pharnext ou de Néovacs peuvent donc, en fonction des conversions d'OCEANE et/ou des cessions d'actions effectuées sur le marché, être amenées à détenir un nombre plus ou moins important d'actions de chaque émetteur. Il est toutefois précisé que ces entités du Groupe Alpha Blue Ocean (ou toute entité du Groupe Alpha Blue Ocean elle-même ou ses dirigeants) ne sont pas membres des Conseils d'administration de Néovacs ou de Pharnext.

20. EVENEMENTS POST CLOTURE

La Société a reçu le versement de 6,6 millions d'Euros net sur la période de juillet 2023 à octobre 2023, correspondant au versement tranches 18 à 24 d'obligations convertibles en actions, et ce, dans le cadre du contrat d'émissions d'OCEANE-BSA conclu avec le fonds Global Tech Opportunities 13. Ce montant inclus un versement complémentaire de GTO de 2,5M€.

Dans le cadre de l'accord de financement OBSA conclu avec Néovacs fin septembre 2022, un versement de 500.000 Euros a été reçu en août 2023 correspondant à la 9^{ème} tranche.

Enfin, dans le cadre de la convention de financement signée le 19 janvier 2023 avec Néovacs, la société a reçu en juillet 2023 un versement de 247.500 Euros net.

Le Crédit d'Impôt Recherche retenu relatif à l'année 2022 s'élevé à 1.600.308 Euros. Courant octobre 2023, Pharnext a reçu le solde de 748.129 Euros, tenant compte du préfinancement déjà reçu.

Le 16 octobre 2023, la société a annoncé avoir reçu deux offres engageantes qui, de la date de l'accord définitif à la date de l'autorisation de la mise sur le marché, devraient représenter des apports de fonds de 60 millions d'Euros. Ces offres sont en cours de négociation.

En outre le 30 octobre 2023 la société a annoncé avoir reçu une offre non engageante mais offrant des perspectives économiques très supérieures aux deux précédentes. La société examine ces diverses offres avant de décider.

* * * * *

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2023

Analyse du Compte de Résultat

Les produits opérationnels de la Société, qui s'élevaient à 763 k€ au 30 juin 2023, sont en baisse par rapport à la même période de 2022 où ils représentaient 1.201 k€, essentiellement en raison d'une baisse du Crédit d'Impôt Recherche qui est passé de 1.503 k€ à 361 k€, elle-même liée à la diminution des dépenses éligibles à ce crédit.

Les dépenses administratives sont en baisse de 46 % en 2023 par rapport à 2022, soit 1.565 K€ versus 2.900 k€.

Les dépenses de marketing, qui passent de 1.150 k€ à 929 k€, sont en baisse (19 %). Ces frais de marketing et publicité, liés au stade actuel de développement de la recherche de Pharnext, qui implique la gestion d'un grand nombre de données spécifiques liées aux essais cliniques en cours, ont légèrement augmenté du fait de l'avancement de ces essais.

Les dépenses de R&D sont passées de 10.399 k€ à 9.991 k€, soit une baisse de 4 %, tout en maintenant les efforts nécessaires pour finaliser la Phase III de l'essai clinique en cours.

La perte opérationnelle au 30 juin 2023 s'élève à 11.721 k€, en amélioration par rapport à celle de juin 2022 de 13.248 k€. Cette amélioration s'explique par la baisse des charges dans toutes les catégories de charges.

Le résultat financier reste en perte à 495 k€ sur le 1er semestre 2023, par rapport aux -5.860 k€ du 1er semestre 2022. Cette amélioration s'explique, essentiellement, par l'abandon de créances sur avances remboursables du projet DIPPAL, soit 7.950 k€, qui a compensé les charges résultant de la conversion des obligations convertibles OCEANE traitées en juste valeur et les variations de juste valeur des dérivés induits par les financements de la période (contrat de financement Global Tech 13).

La perte nette du 1er semestre 2023 ressort à 12.217 k€ contre 19.109 k€- pour la même période de 2022.

Analyse de l'état de la situation financière

Les actifs non courants au 30 juin 2023 sont en baisse par rapport au 31 décembre 2022. L'explication principale est la comptabilisation selon la norme IFRS 16 des baux.

Les actifs courants font apparaître une position de trésorerie dégradée à 40 k€ au 30 juin 2023, versus 595 k€ au 31 décembre 2022. Cette dégradation s'explique par l'écart entre :

- Les financements obtenus : d'une part le produit net de l'émission de 6 tranches d'obligations convertibles du programme Global Tech (OCEANE), soit 4.500 k€ et d'autre part 5.000 k€ du fait des deux financements mis en place par Néovacs;
- Le remboursement de l'emprunt Bpifrance pour le projet CMT, soit 350 k€, les pertes de la période et la variation du besoin en fonds de roulement.

Les capitaux propres au 30 juin 2023 restent négatifs à -30.683 k€, en légère amélioration par rapport à décembre 2022 où ils étaient négatifs à 32.697 k€

Les passifs non courants ont augmenté sensiblement de 5.459 k€ ; ils passent de 19385 k€ à 24.845 k€ en raison des nouveaux tirages de financements.

Les passifs courants ont fortement baissé. Ils passent de 21.167 k€ à 10.866k€ en raison, essentiellement de l'abandon de créances consenti par Bpifrance sur le projet DIPPAL.

Analyse des Flux de trésorerie

<i>En Euros</i>	juin-23	juin-22
Flux de trésorerie liés à l'exploitation courante	-12 147 896	-13 545 328
Flux de trésorerie liés aux besoins en fonds de roulement	2 590 861	2 511 661
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	72 574	5 489
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	8 929 634	4 299 195
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	-554 827	-6 728 983
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	40 579	1 239 006

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation courante évoluent comme les pertes opérationnelles.

L'évolution du BFR sur les six derniers mois est une amélioration qui s'explique essentiellement par l'augmentation des lignes dettes fournisseurs et autres créditeurs et la baisse des autres débiteurs.

Les flux de financement du 1er semestre 2023, positifs, proviennent du produit net de l'émission de six nouvelles tranches OCEANE, soit 4.500 k€, et 5.000 k€ tirés sur les financements Néovacs, diminués du remboursement OSEO CMT pour 350 k€.

A l'issue de tous ces flux, la trésorerie nette baisse de 555 k€ par rapport à la position de fin décembre 2022, et elle s'établit à 41 k€ à fin juin 2023.
